

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD19

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 58

Rédiger ainsi l'alinéa 8 :

« a) La division et l'intitulé sont supprimés ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.